2782 fl. 07 cts., à laquelle il faudra ajouter la dépense de ceux qui existent dans les colonies que nous venons de citer.

Ces colonies sont entretenues, comme Vous le savez, par des souscriptions recueillies dans toutes les provinces, et dont l'administration est confiée à une commission permanente, présidée par S. A. R. le prince Fréderic des Pays-Bas.

Nous y avons maintenant trois familles du Grand-Duché, qui composent ensemble 21 individus, et qui y sont entretenues gratis; nous ne tarderons même pas à y voir admettre une quatrième famille, en compensation des nouveaux produits que procurent les souscripteurs des divers districts. Une considération bien consolante à faire pour l'humanité, c'est que les enfans des familles ainsi placées, ne sont pas seulement assurés de leur existence présente; ils sont encore mis sur la voie de l'industrie et de la morale, par laquelle ils pourront gagner leur subsistance future, et se rendre des citoyens utiles à la société, au lieu d'être à sa charge et d'en devenir le fléau.

De tels bienfaits ne manqueront pas, sans doute, d'exciter nos concitoyens à continuer de légers sacrifices qui doivent servir à les répandre de plus en plus.

Instruction publique. L'instruction publique qui est un autre genre de bienfait, et qui est d'autant plus précieuse qu'elle est la source de mille autres, ne le cède en rien aux branches les plus actives de l'administration. Nous ne vous parlerons plus des heureuses circonstances qui en précipitent le mouvement. Instituteurs primaires, administrateurs communaux, inspecteurs d'écoles, souscripteurs de la société d'encouragement, professeurs de l'école-modèle, tous continuent à épancher cette chaleur vivifiante qui féconde le vaste champ de l'éducation populaire. De généreux auxiliaires se rencontrent aussi dans une foule de pasteurs qui, sachant que l'instruction est le flambeau de la religion, contribuent efficacement à en faire briller la lumière.

Vous avez déjà vu les travaux entrepris par les communes pour la construction ou la restauration de maisons d'école; vous avez également vu les fonds qui ont été affectés à ces dépenses sur les 2 pour 100 des revenus communaux, mis à la disposition du Gouvernement. Vous verrez de plus par l'état n° 23, quels sont les traitemens ou supplémens de traitemens que le Gouvernement accorde aux instituteurs des communes qui se distinguent par les efforts qu'elles font pour la prospérité de leurs écoles. On y trouve 20 traitemens à 200 florins chacun, 9 à 150 fl., 1 à 125 fl., 9 à 100 fl., 10 à 75 fl., et 2 à 50 fl., non compris une bourse d'étude de 300 florins, qui est accordée à une jeune personne placée dans l'école moyenne des filles de Luxembourg, pour être formée à l'art de l'institutrice.

Sous le n° 24 est le résumé des derniers rapports ordinaires présentés par MM. les inspecteurs d'écoles sur la situation de l'instruction primaire; sous le n° 25 le relevé de leurs rapports annuels; sous le n° 26 le relevé des mutations et autres événemens qui ont eu lieu dans les diverses écoles, avec un cahier d'observations.

L'année dernière nous vous avions communiqué deux projets de réglemens que nous avions soumis au Gouvernement, l'un pour améliorer le plus en plus l'organisation des écoles, l'autre pour transformer l'école-modèle temporaire en une école normale et moyenne permanente.

Le premier nous a été renvoyé pour quelques changemens que nous y avons faits, et qui nous font espérer une prompte approbation. L'autre a été ajourné tant à raison du système provincial que nous proposons, qu'à cause de l'occupation militaire de l'ancien couvent de la Congrégation qu'il s'agit d'affecter à l'établissement qui en est l'objet. La commission d'instruction a fait de nouvelles instances pour obtenir une décision à cet égard, et la communication qui vous en sera donnée, vous mettra à même de juger de l'état des choses.

Si ce projet, qui se fonde essentiellement sur le produit du centième additionnel aux contributions que Vos Seigneuries ont voté dans leur session de 1824, et qui, par cette raison, embrasse les besoins de toute la province; si ce projet, disons-nous, est approuvé avec l'autre, les obstacles qui survivent encore disparaîtront, et l'instruction primaire marchera à grand pas vers le degré de perfection qu'elle doit atteindre.

Agriculture. Le haras royal de Walferdange contribue puissamment à ennoblir la race de ces importans animaux, déjà si renommés et si recherchés par leurs qualités. Le bien qui en résulte fait désirer vivement que cet utile établissement soit porté au complément qui lui est assigné par le réglement royal de 1826; s'attacher de plus en plus à combiner la distribution annuelle des étalons avec la nature des chevaux de chaque canton, est également une chose dont on se promet d'heureux effets. Les marchands étrangers enlèvent les plus beaux poulains; c'est un gain momentané, mais il contrarie les vues de perfectionnement. Ceux qui attachent de l'intérêt à la conservation de ces élèves pensent qu'il conviendrait de l'encourager par des primes.

Les bons chevaux de cinq à six ans se sont bien vendus. On demande la répression des saillies clandestines et plus de rigueur dans l'approbation des étalons particuliers. C'est un avertissement à ceux qui sont chargés de l'exécution immédiate du réglement provincial sur l'amélioration de la race des chevaux. Au surplus, il vous sera soumis un nouveau projet à ce sujet. Cinq cent quatre-vingt-deux jumens ont été couvertes par 23 étalons du haras en 1827; on ne connaît pas encore tous les résultats des saillies. On a admis pour la monte de la même année 107 étalons particuliers.

Commerce et fabriques. Le commerce en général n'a pas éprouvé de changement. Il faut attendre jusqu'à l'année prochaine pour pouvoir juger des effets des modifications faites au tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, par la loi du 31 mars dernier.

La commune de Kœrich a obtenu l'établissement d'une foire annuelle, fixée au premier lundi du mois de mars; les cinq foires de Barvaux ont été réduites à deux; à Habay-la-Neuve il a été créé un marché hebdomadaire qui se tient le mercredi.

On a en outre autorisé les établissemens suivans: une fabrique de cuirs vernis à Hollerich, une tuilerie au même lieu, un moulin à broyer de l'orge au même lieu; une fabrique de chapeaux à Nassogne; une fabrique de védasse à Forrière; une fabrique de vinaigre à Wintrange; des moulins à écorces à Weicherdange, Rollingen et Hives; un moulin semblable, avec scierie et huilerie à Feulen; des moulins à farine à Machtum et à Livange, et trois brasseries à Bastogne et à Lorentzweiler.

Suivant une dépêche de M. l'Administrateur de l'instruction publique, des sciences et des arts, du 22 mai 1827, Sa Majesté a bien voulu accorder aux sieurs N. Thisse, de Belmont, et P. J. Roger, de Latour, pour le terme de 10 ans, un brevet d'invention d'un nouveau moulin à moudre la drêche.

Waterstaat. Le personnel du waterstaat, dans le Grand-Duché, est composé d'un ingénieur en chef, d'un ingénieur ordinaire de l'état, d'un ingénieur provincial, d'un élève aspirant, de quatre surveillans pour les routes de première classe, et de six surveillans pour les routes de deuxième classe. L'ingénieur ordinaire de l'état n'est pas encore de retour de sa mission dans la Gueldre. Son service continue à se faire par l'ingénieur provincial.

Les grandes routes de cette province sont divisées en deux catégories: celle qui vient de Dinant et qui passe par Neuf-Château, Arlon, Luxembourg et Grevenmacher, faisait naguères seule partie des grandes routes de première classe, dont l'entretien est à la charge du trésor; les autres, qui sont celles de Diekirch vers Thionville, par Luxembourg, de Hogne par Marche, Bastogne et Arlon vers Longwy, de Sedan vers Liége, et d'Aubange, par Luxembourg, à Remich, étaient de seconde classe, et entretenues sur les fonds provinciaux, moyennant les subsides du Gouvernement.

Cette classification a éprouvé un changement des plus avantageux: par un arrêté de Sa Majesté, du 6 février dernier, n° 33, la grande route de Hogne à Arlon, par Marche et Bastogne, a été rangée parmi celles de première classe, et mise exclusivement à la charge du Gouvernement. Cette route, entièrement construite aux frais du trésor public, n'est pas moins remarquable par l'art avec lequel elle a été tracée, que par la viabilité facile et commode qu'elle offre aux relations commerciales et à tous les mouvemens de l'industrie. Munie de deux beaux ponts en fer coulé, à Ortheuville sur l'Ourte, et à Martelange sur la Sûre, et garnie de plantations variées, elle ne laisse rien à désirer, ni pour la sûreté ni pour l'agrément des voyageurs. C'est un beau monument de la munificence royale. Aussi n'avons-nous pas besoin de vous parler de l'allégresse qu'il a excitée parmi nos concitoyens, à l'inauguration qui s'en est faite au mois d'octobre dernier. Les procès-verbaux qui en ont été publiés Vous les ont suffisamment fait connaître, et les médailles qui ont été frappées à cette occasion perpétueront à la fois les bienfaits du monarque et la reconnaissance de ses sujets.

Les travaux d'amélioration, de plantation et d'entretien de la grande communication par Neuf-Château, Arlon, Luxembourg et Grevenmacher, continuent d'une manière satisfaisante. Un redressement s'exécute entre Capellen et Mamer; un deuxième est autorisé entre la montagne dite Volberg et Steinfort, et un troisième est proposé pour la côte de Senningen. Cette route a été plantée, sur une longueur de 2400 aunes, près de l'embranchement de Longwy, entre Arlon et Steinfort, sur 2400 aunes près de Mamer, sur 1152 aunes près de Niederanven, et sur 5158 aunes en-deçà de Grevenmacher.

Quelques malveillans semblaient avoir pris à tâche de détruire ces sortes de plantations. Mais un des délinquans vient d'être atteint et condamné. Il faut espérer que cet exemple réprimera l'audace des autres.

Les routes de seconde classe sont entretenues conformément aux baux en vigueur, et elles s'améliorent chaque année. Le détail des réparations qui y ont été faites en 1827 sera mis sous les yeux de l'assemblée, avec le budjet de 1828 et le projet de budjet de 1829.

Les travaux relatifs à la construction de la route de Habay-la-Neuve à la frontière, par Etalle et Virton, marchent avec beaucoup d'activité; ils doivent être terminés pour le 1er juillet 1829. Ils s'exécutent en régie, parce que les diverses adjudications qu'on avait tentées n'ont pas eu de résultat satisfaisant.

Une autre route d'un grand intérêt pour le Grand-Duché, ne doit pas tarder d'être ouverte; c'est celle de Marche à Terwagne. Le Gouvernement a ordonné qu'on lui en présentât le projet pour les trois provinces intéressées de Luxembourg, Liége et Namur.

Il a également ordonné la rédaction de projets pour une grande communication de Bouillon à Laroche, par Recogne et Saint-Hubert. Ils seront soumis à l'assemblée.

Plusieurs communes des districts d'Arlon et de Virton s'étaient adressées au Roi pour obtenir l'établissement d'une grande route entre les deux chefs-lieux de ces districts. Elles offraient de contribuer à la dépense pour une somme de 30,000 florins. Mais, sur les représentations qui leur ont été faites, qu'une grande route nécessiterait une somme bien plus considérable, et que le déficit serait difficilement couvert, elles ont consenti à ce que les 30,000 fl. fussent employés à la construction d'une bonne communication vicinale, en émettant le vœu que le Gouvernement voulût se charger de l'excédant de dépense qui doit en résulter, et qui est évalué à 15,000 fl. Ce vœu subit en ce moment une instruction ultérieure.

Navigation. Il est question d'améliorer la navigation de la Sûre, entre les Pays-Bas et la Prusse. Des ingénieurs nommés de part et d'autre sont chargés de vérifier conjointement quels seraient les travaux à faire à cet effet.

Mais rien n'est tant fait pour fixer l'attention de Vos Seigneuries